

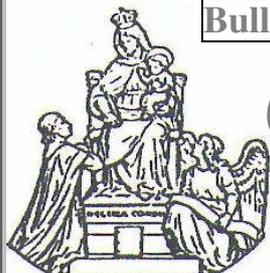


Janvier 2022

Fraternitas Sacerdotalis Sancti Pii X

n° 195

Bulletin mensuel des membres de la Tradition catholique



Confrérie Marie Reine des Cœurs

Le Moulin du Pin F - 53290 Beaumont-Pied-de-Bœuf

Saint Ignace de Loyola, « Chevalier de Notre-Dame »

Le mot de l'aumônier

Le pape Pie XI, dans sa Lettre *Meditantibus nobis* de 1922, publiée à l'occasion du 4^e centenaire des Exercices de saint Ignace, affirme que c'est « dans la retraite de Manrèse » que « saint Ignace apprit de la Mère de Dieu Elle-même comment il devait combattre les combats du Seigneur », et que « ce fut comme de ses mains qu'il reçut ce code si parfait... dont tout bon soldat de Jésus-Christ doit se servir ». Et il ajoute : « Nous voulons parler des Exercices spirituels qui, selon la Tradition, furent donnés du Ciel à saint Ignace ». Le Père Terrien, jésuite, dans son très beau livre sur la *Mère de Dieu et la Mère des hommes*, explique le rôle que la très sainte Vierge a joué dans la vie de saint Ignace, fondateur des jésuites. Nous le citons intégralement sur ce sujet pour ce 5^e centenaire¹.

La première préparation de la Compagnie de Jésus fut la conversion et la sanctification de son fondateur : l'une et l'autre allant, dans la pensée divine, à l'œuvre qu'il devait réaliser pour la plus grande gloire de Dieu. Or, **il est impossible de ne pas voir dans ce double fait la main et le cœur de Marie**. C'est aux pieds de la Vierge et prosterné devant son image que, touché d'un immense repentir de ses fautes, il se consacre par son entremise au service du divin Roi. Consécration bientôt suivie d'une apparition mystérieuse où la Mère de Dieu, visitant son serviteur, lui apporte avec son Fils Jésus le don d'une inviolable chasteté. C'est Elle encore qui, la convalescence du vaillant blessé de Pampelune à peine achevée, l'attire au sanctuaire de Montserrat, où, troquant ses vêtements de gentilhomme contre l'humble dépouille d'un mendiant, il offre à Notre-Dame son épée et sa dague, et, dans la nuit qui précède l'Annonciation, fait devant son image **la célèbre veillée d'armes qui le sacrait Chevalier de Marie**. De là, comme porte l'inscription gravée sur le marbre par les soins d'un abbé de Montserrat, « il partit, en 1522, pour fonder la Compagnie de Jésus ». »

Marie conduisait toujours son serviteur, afin de le préparer à sa grande mission. Elle fut avec lui dans la solitude de Manrèse, où il se rendit en

quittant Montserrat. Une tradition respectable, rappelée dans le cours de son procès de canonisation, le montre **favorisé de plus de trente apparitions de Notre-Dame**, pendant les huit derniers mois de son séjour à Manrèse. Et la preuve que c'était bien en vue de sa mission que la Reine du Ciel l'entourait d'une protection si extraordinaire, ce sont les paroles qu'il entendit murmurer très doucement à son oreille, alors qu'il partait de Montserrat pour Manrèse : « Allez, Ignace, et accomplissez votre mission. » Or, bien que cette mission ne lui eût pas encore été pleinement révélée, **la Mère de Dieu travaillait sans cesse à le rendre capable de la remplir**. De là tant de grâces dont il fut si souvent inondé dans la chapelle de Notre-Dame de Viladordis, son pèlerinage favori, pendant qu'il habitait Manrèse. De là surtout les lumières qu'il reçut, dans cette bénie solitude, pour la composition de ses *Exercices spirituels*, manuel de ses futurs compagnons, écrit en quelque sorte, comme on a pu le dire, par cet homme sans lettres **sous la dictée de Marie** (...). Les premières assises de la Compagnie étaient dès lors préparées.

C'est encore **sous le regard et sous la protection de la sainte Mère de Dieu** que l'édifice va s'élever. Lorsque le saint, quelques années plus tard, eut réuni des disciples selon son cœur, où et quand lui et ses premiers compagnons d'apostolat se lièrent-ils par de communes promesses au service du Roi Jésus ? « Ce ne fut pas ailleurs que dans l'église de la Vierge de Montmartre à Paris, qu'il se lia avec eux par un serment solennel et c'est là comme sur une pierre très ferme qu'il posa les premiers fondements de son Institut », dit Benoît XIV, dans la Bulle *Gloriosae Dominae* du 27 septembre 1748.

Quelques nouveaux compagnons s'adjoignent, dans cette capitale, aux premiers. Leurs engagements vont encore être déposés avec ceux de leurs frères aux pieds du même autel, **entre les mains de Notre-Dame**. Voyez maintenant cette troupe héroïque quitter la France pour l'Italie ; c'est le Rosaire suspendu au cou qu'ils voyagent, même en traversant les contrées gagnées à l'hérésie : tant ils se reconnaissent comme l'appartenance de la Mère de Dieu. Ordonné prêtre, Ignace passe une année tout entière à

¹ Père Terrien s.j., *La Mère de Dieu et la Mère des hommes*, 2^e partie, 2^e tome, pp. 109-112. La suite de cet article est de Terrien.

se disposer pour offrir dignement le divin sacrifice ; **son recours est toujours à Marie**. Sans cesse il La conjure de lui être propice auprès de son divin Fils. Cette longue préparation terminée **sous le patronage de Marie**, il va célébrer enfin sa première messe ; mais parmi tant d'autels que Rome lui présente, il choisit **l'autel de la bienheureuse Vierge**, dans une chapelle de **Sainte-Marie-Majeure**, consacrée spécialement à la Mère de Dieu. Encore un peu de temps, et st Ignace, élu malgré ses résistances Général de la Compagnie récemment approuvée par Paul III, va pour la première fois recevoir entre ses mains la profession solennelle de ses religieux. C'est encore la Reine du Ciel qui préside à ces derniers engagements. La formule qui les exprime en fait la mention expresse : *Ego N., promitto Omnipotenti Deo, coram ejus Virgine Matre...* « **Moi N., je promets au Dieu tout-puissant, en présence de la Vierge sa Mère** ». Et pour que le dessein des nouveaux profès de mettre l'acte qui constituait définitivement leur Institut **sous le patronage de Notre-Dame** fût manifeste, et que le complément de l'œuvre répondît à ses ébauches, le lieu choisi pour la profession, modèle et prémices de tant d'autres, fut **une chapelle dédiée sous le vocable de Marie**, dans la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs. Que dirai-je encore ? À ces profès il fallait une église, et cette première église fut **Notre-Dame de la Strada** ; comme si, dit un historien du fondateur, « **la Compagnie ne pouvait naître et se constituer régulièrement que dans les maisons de la très Sainte Vierge** »¹.

Si les *Exercices spirituels* ont toujours été justement regardés comme l'âme de la Compagnie de Jésus, c'est aux *Constitutions* de saint Ignace qu'elle doit sa dernière forme. Or, de même que le saint composa les premiers sous le regard et **d'après les inspirations de la Vierge immaculée**, ainsi L'eut-il pour protectrice et pour conseillère, quand il écrivit les secondes. Une tradition perpétuelle, pieusement conservée parmi ses enfants, l'atteste avec certitude. En dehors des témoignages sur lesquels cette tradition peut s'appuyer, elle a son fondement dans les notes spirituelles où le saint consignait les faveurs reçues par lui de Notre-Seigneur et de sa divine Mère. Nous savons par le Père Louis Conçalvès, s.j., à qui, sur les instances de ses premiers compagnons, le saint dicta lui-même un résumé succinct de sa vie, que « **la bienheureuse Vierge se montrait souvent à lui, tantôt intercédant en sa faveur, tantôt le confirmant dans ses décisions** » : ce qui lui arriva tout spécialement, au sujet des dispositions concernant la pauvreté religieuse².

Assurément, les *Exercices spirituels de saint Ignace* sont bel et bien **une grâce mariale**. ☩

Le Traité de la vraie dévotion



commenté

par le Père Plessis, s.m.m.

Rappel du plan (avec les numéros du *Traité*)

Introduction (1-13)

Partie I. De la vraie dévotion en général (14-119)

Partie II. De la parfaite dévotion (120-273)

Chap. IV. Pratiques de la parfaite dévotion (226-273)

§ I. Exercices préparatoires et consécration (227-233)

§ II. Récitation de la Petite Couronne (234-235)

§ III. Port des petites chaînes de fer (236-242)

§ III. Port des petites chaînes de fer (236-242)

Cette prescription a semblé mettre le Père de Montfort en contradiction avec le Saint-Office et, par conséquent, jeter des ombres sur l'orthodoxie de sa doctrine et l'héroïcité de sa prudence.

En deux mots, voici le problème : Montfort a recommandé le port des chaînettes et l'Église l'a condamné.

Pour résoudre le problème, il sera nécessaire d'établir le sens précis aussi bien de la condamnation de l'Église que de la recommandation du bienheureux.

1. Sens de la condamnation

Le bienheureux Marin, frère de saint Pierre-Damien, s'était chargé de chaînes devant l'autel de la Sainte Vierge, afin de porter sur lui un signe extérieur de son esclavage.

À son exemple, les esclaves d'amour de Naples, de Sicile, de Savoie et des Pays-Bas aimaient à porter des chaînettes ayant le même but. Leur empressement était tel, parfois, que les ouvriers ne pouvaient suffire à fabriquer ces chaînettes, comme il arriva à Bruxelles en 1626 (VD 161).

Mais **une chose, excellente dans son principe, fut viciée ensuite d'une double façon**.

D'abord des esclaves de Marie, mal éclairés sur le sens précis de leur donation, faisaient profession *d'avoir abdiqué leur liberté* entre les mains de Marie. Ainsi il ne leur serait resté ni mérite, ni responsabilité. Il est facile d'entrevoir quelles conclusions désastreuses ces principes peuvent entraîner.

Ensuite beaucoup détournèrent de leur signification première les chaînes, symboles du saint Esclavage. Ils les appliquaient à l'amour profane, ou en

¹ Terrien cite le Père Bartoli, s.j., *Histoire de st Ignace*, Livre 2, chapitre 7.

² Fin de la citation tirée du Père Terrien.

faisaient des ornements de vanité et un commerce de galanterie. Au lieu de prendre des chaînettes de fer, de nature plutôt grossière, on prenait des colliers et des bracelets en or, finement ciselés et on les portait avec ostentation, dans le but manifeste d'attirer les regards de la créature plutôt que ceux du Créateur.

On comprend que Rome ne soit pas restée insensible à une telle profanation.

Par un décret du Saint-Office (5 juillet 1673) et par le bref apostolique *Pastoralis officii* (15 décembre 1675), Clément X abolissait certaines confréries du Très-Saint-Sacrement, de la Bienheureuse et Immaculée Vierge Marie, de Saint-Joseph et du Troupeau du Bon Pasteur, dans lesquelles on faisait usage de chaînes. Et il proscrivait également les images et médailles portant en effigie des esclaves enchaînés. Benoît XIV par un décret de l'Index confirma la même condamnation en 1758.

Mais ces condamnations visent les **abus et non la substance de cette dévotion**. Cela ressort clairement des indulgences accordées à la Confrérie des Esclaves de Marie par Grégoire XV, Urbain VIII, Innocent X et Alexandre VII. Un bref d'Urbain VIII (18 décembre 1631) approuvait même les constitutions des chanoinesses du Saint-Sépulcre, et il parlait expressément de l'esclavage de Jésus et de Marie comme étant propre et particulier à l'Ordre.

Selon ces constitutions, de petites chaînes de différentes couleurs avec leurs menottes (anneaux) doivent être portées au cou et au bras, et baisées matin et soir, en disant : « *Voici la pauvre esclave de votre Grandeur* ». Et ces chaînes ont toujours été et sont toujours portées dans la Congrégation du Saint-Sépulcre. Or l'Église infallible ne peut pas approuver un jour ce qui sera condamné quelques années plus tard, ni condamner aujourd'hui ce qu'elle avait approuvé dans le passé (source : P. Knox, *Tablet*, 12 mai 1866 dans le *Règne de Jésus par Marie*, juillet 1900, pp. 132-133).

Ce n'est pas tout. Monsieur Olier portait les chaînes du saint Esclavage avant leur condamnation par Clément X et sa mémoire n'en est point ternie.

Le Père de Montfort lui-même les portait et les recommanda après leur condamnation, et cela ne l'empêcha pas d'être béatifié.

Le Père Simon de Roias, qui mit cette dévotion en vogue en Espagne, a été béatifié en 1765. Et d'innombrables personnes des deux sexes et de toute condition ont été sanctifiées par cette pratique.

Concluons avec Montfort : « *On ne peut voir comment le saint Esclavage de Jésus par Marie, qui n'est en réalité que la rénovation des vœux du baptême, pourrait être condamné sans renverser les fondements même du christianisme* » (VD 163).

À suivre...✍

Saint Ignace et Marie Médiatrice



Le Père Terrien nous dit que « dans le livret où saint Ignace, arrivé presque au terme de sa carrière, consignait jour par jour les grâces insignes qu'il recevait de la divine bonté, il parle à chaque page du Médiateur et de la Médiatrice, allant de la Mère au Fils, et du Fils au Père, sans jamais séparer ceux que les décrets éternels ont si étroitement unis » (op. cit. 2^e partie, tome 1, p. 599). Le Mot *médiatrice* n'est pas dans les Exercices, mais se trouve à plusieurs reprises dans son *Journal des motions intérieures* (J) : « Il me semblait que les deux Médiateurs avaient intercédé, avec certain signe que je les voyais » (J 6). « Ensuite, avant, pendant et après la messe, dévotion très grande, et larmes très abondantes, en voyant et sentant les Médiateurs... » (J 25). « Pendant l'oraison habituelle, sans voir les Médiateurs de la même manière, grande dévotion et élévation de l'esprit, et notable tranquillité » (J 26). « ... Enfin, faisant d'abord mon examen de conscience de toute la journée, et demandant pardon, etc., je sentais le Père très propice, sans m'adapter aux Médiateurs, et avec quelques larmes » (J 35). « Pendant l'oraison habituelle, sans sentir les Médiateurs ni aucune autre Personne. En terminant, je sentais beaucoup de saveur et de chaleur... » (J 39). « ... Un quart d'heure plus tard, une prise de conscience avec évidence ou clarté de ce que le tentateur, au moment où il me donnait des pensées contre les Personnes divines et les Médiateurs, me faisait ou voulait me faire douter de la chose, alors qu'au contraire, quand je sentais visites et visions des Personnes divines et des Médiateurs, ce n'était que fermeté et confirmation de la chose » (J 152.1-2).

Retraites Mariales Montfortaines 2022



- du 17 au 22 janvier 2022 (Moulin)
- du 13 au 18 juin 2022 (Moulin)
- du 11 au 16 juillet 2022 (Trévoux)
- du 18 au 23 juillet 2022 (Bitche)
- du 8 au 13 août 2022 (Enney, en Suisse)
- du 5 au 10 décembre 2022 (Moulin)

Pour la retraite au Moulin : ☎ 02.43.98.74.63.
Pour la retraite au Trévoux : ☎ 06.38.79.52.73.
Pour la retraite à Bitche : ☎ 03.87.06.53.90.
Pour la retraite en Suisse : ☎ 0041.26.921.11.38.

La crise mariale chez les jésuites...



Le pape François est un jésuite. En ce qui concerne la Mariologie, il est en rupture avec ses prédécesseurs d'avant Vatican II (bulletin n° 191). En cela, il marche dans les pas d'un autre fils de saint Ignace, le Père Bernard Sesboüé qui, dans un article de la revue *Christus* (n° 206 Hors-série, mai 2005), affirme : « Marie demeure dans certains milieux l'objet d'une dévotion et d'une théologie héritées du mouvement marial antérieur à Vatican II, et qui, avec les meilleures intentions du monde, résiste à entrer dans la visée propre à ce Concile. Cette tendance se manifeste plus fortement aujourd'hui, au nom sans doute de l'axiome médiéval : De Maria numquam satis (De Marie, on ne parlera jamais assez). Elle s'exprime de manières diverses, dans la théologie, par des pétitions adressées à Rome et dans certaines manifestations populaires » (op. cit. p. 84). Il s'en explique : « La mariologie préconciliaire s'était engagée dans la requête de définitions dogmatiques nouvelles. Vatican II a exprimé un refus net de continuer dans cette voie... Or une requête s'exprime aujourd'hui dans le sens de nouvelles définitions, comme si le dogme marial avait besoin d'être complété ou achevé. Il ne s'agit plus d'ailleurs d'aspects de l'itinéraire spirituel de Marie, ni de sa place dans l'histoire du salut, mais de titres personnels que l'on demande de voir définir. Ces dernières années, diverses pétitions, signées de cardinaux (on parle de quarante), d'évêques (quatre cent trente-cinq) et de fidèles (quatre millions, dit-on), sont parvenues au Saint-Siège pour demander la définition de trois nouveaux titres marials, ceux de Médiatrice, de Corédemptrice et d'Avocate » (p. 85). Ensuite, il montre sa satisfaction que les autorités romaines restent inflexibles, et il ajoute ceci : « On souhaiterait qu'aujourd'hui les zéloteurs de la Vierge Marie acceptent enfin de **ne plus Lui porter tort par leurs outrances** et reconnaissent que le plus grand honneur qu'ils puissent Lui rendre, c'est de La respecter selon ce qu'Elle fut dans l'Évangile : la servante du Seigneur » (p. 86). Enfin, il nous fait part de son indignation au sujet de certaines manifestations populaires : « Nous avons connu en France les manifestations des vierges pèlerines, statues promenées d'église en église, accompagnées d'un discours dévotionnel et de gestes de piété qui sont bien éloignés des orientations de Vatican II. La vigilance pour une catéchèse mariale authentique s'impose plus que jamais » (p. 87). Voilà où en sont les jésuites... »

Montfort, Chantre du Sacré-Cœur



Les paroles de Jésus-Christ

qui découvrent les grands biens de la
dévotion à son Sacré-Cœur

17. Viens à mon Cœur, âme fidèle !

Veux-tu M'abandonner aussi ?

Viens boire à la source éternelle,

Que rejette un cœur endurci.

Recueil de F. Fradet, Cantique 43, strophe 17.

Ô Marie, je veux rester pur ! (n° 3)

Ô Marie, Vous dont les yeux étaient si purs, et dont les regards ne se sont jamais reposés sur aucun objet capable de ternir votre innocence ; Vous dont la modestie angélique fera éternellement l'admiration du Ciel et de la terre, veillez, je Vous en supplie, sur mes yeux, afin que je ne m'en serve que pour la gloire de mon Créateur, et que par eux la mort n'entre jamais dans mon âme. Dans mes regards, dès maintenant et pour toujours, « **Ô Marie, je veux être pur !** ».

Recueil approuvé par l'évêque d'Avignon, le 4 décembre 1882.

Important

La *Confrérie Marie Reine des Cœurs* possède une comptabilité propre. Merci de **ne pas inclure autre chose que les dons dans les chèques ou virements qui lui sont destinés** (pour les autres œuvres du *Moulin du Pin*, merci de faire des chèques distincts).



❖ **2 971 membres** au 31 décembre 2021.

❖ Le samedi **1^{er} janvier 2022**, la Messe sera célébrée pour les membres vivants et défunts.

❖ **Les reçus fiscaux** sont à demander au moment du don (à l'ordre de : F.S.S.P.X - C.M.R.C.). Le reçu est valable pour l'année de la date du don.

❖ **Protection des données.** Les informations transmises à l'inscription ne servent qu'à l'envoi personnalisé du bulletin de la Confrérie et **ne sont pas utilisées dans le cadre d'une connexion à Internet**. Pour être rayé de la liste d'envoi, il suffit d'en faire la demande par lettre postale (cf. adresse en 1^{re} page).

❖ **La Confrérie sur Internet** : site *La Porte Latine*. On y trouve tous les anciens bulletins depuis mai 2004 (n° 1), soit presque 200 bulletins.

❖ **Courriel** de l'aumônier : cmrc@fsspx.fr

❖ **IPNS. Responsable de publication** :

Abbé Guy Castelain, F.S.S.P.X. ☎ 06.38.79.52.73.